

15^e Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

LES VÊTEMENTS DE PROTECTION PEUVENT SAUVER DES VIES

Dans le monde entier, des gens courent des risques pour leur santé au travail. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 6 000 personnes meurent chaque jour suite à des maladies ou des accidents liés au travail. Afin d'attirer l'attention sur ce thème, l'OIT a créé la « Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail ». Cette journée d'action se tiendra pour la 15^{ème} fois le 28 avril 2017.

La législation sur la sécurité au travail : un droit acquis

Il existe de nombreux risques sur les lieux de travail : acides, chaleur, flammes et étincelles, tension électrique, charges statiques et sollicitations mécaniques. Mais le stress psychique – déclenché par les contraintes de temps ou la crainte de perdre son emploi – est aussi de plus en plus souvent considéré comme un facteur de risque. Toutefois, le Code du Travail a pour but de garantir et d'améliorer la santé de toutes les personnes concernées.

L'évaluation des risques professionnels : une obligation légale

Tous les dangers présents dans une entreprise doivent être analysés et documentés dans une évaluation des risques. Pour chaque risque enregistré, des mesures permettant de limiter ou d'éliminer le danger doivent être définies. Ces mesures de sécurité sont généralement subdivisées en trois catégories : techniques (par ex. portes de sécurité sur les machines), organisationnelles (par ex. la formation des collaborateurs) et personnelles (par ex. vêtements de sécurité).

Gérer correctement les vêtements de protection

Les vêtements de protection protègent la santé et peuvent même sauver des vies. À cet effet, il convient toutefois impérativement de tenir compte des aspects suivants :

- Les vêtements de sécurité doivent être parfaitement adaptés aux risques spécifiques de chaque lieu de travail.
- Les collaborateurs doivent recevoir les informations nécessaires sur leurs vêtements/leurs équipements de sécurité et ils doivent les porter et les utiliser correctement.
- Les vêtements de sécurité doivent être lavés et entretenus conformément aux normes.
- Chaque adaptation d'un vêtement de protection doit se faire suivant les prescriptions en vigueur.

Où trouver des conseils et un soutien ?

Étant donné que le thème des vêtements de protection est particulièrement complexe et exigeant, il est recommandé de faire appel au soutien de conseillers, tels que des professionnels de la sécurité au travail ou des experts en prévention dans des organisations professionnelles. L'aide d'un prestataire de services textiles est la bienvenue pour le choix et l'entretien de vêtements de travail adéquats. « Nous proposons des conseils et des tests de port », déclare Silvia Mertens, ingénieur diplômé en technologie des vêtements et conseillère professionnelle chez le prestataire de services textiles MEWA à Wiesbaden. « Avec notre service consistant à laver, entretenir et livrer les vêtements de protection, nous offrons le soutien requis pour permettre aux entreprises de satisfaire aux normes UE et DIN. Les collaborateurs sont ainsi protégés et l'entreprise est déchargée d'un souci supplémentaire. »

En savoir plus sur les vêtements de protection chez MEWA :

www.mewa.fr/produits/vetements-de-travail/vetements-de-protection/

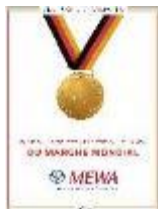




Les vêtements de protection protègent la santé et peuvent même sauver des vies (Photos : MEWA)

MEWA Textil-Management

À partir de 44 sites répartis en Europe, MEWA organise pour des entreprises, la livraison de vêtements de travail et de sécurité, de lavettes industrielles, de tapis absorbant l'huile et de tapis de sol, ainsi que de fontaines de dégraissage pour le nettoyage de pièces en service complet. En supplément, des articles pour la sécurité au travail de la marque « World Wide Work by MEWA » peuvent être commandés. Quelque 5200 collaborateurs sont au service d'environ 180 900 clients dans l'industrie, le commerce, l'artisanat et la gastronomie. En 2016, le groupe MEWA a réalisé un chiffre d'affaires de 638 millions d'euros. Fondée en 1908, MEWA est aujourd'hui un prestataire de premier plan dans le secteur de la gestion textile. En novembre 2013, MEWA a rejoint le Top 3 du Prix allemand de la Durabilité, dans la catégorie « Produits / prestations de services les plus durables d'Allemagne ». En 2016, MEWA a reçu pour la troisième fois la distinction de « Marque du Siècle » et, en 2015, a de nouveau été distinguée comme « leader du marché mondial » par les éditions Deutsche Standards.



MEWA Textil-Management en vidéo : www.mewa.fr/nouvelles/toutes-les-vidéos/



Suivre MEWA sur Twitter : www.twitter.com/mewa_fr

Contact presse :

VPR Consult, Betty De Boeck,

Tél. : +32 3 777 97 17, e-mail: betty.deboeck@vprconsult.be